



on de l'Autonomie  
Christian FISCHER

Colmar, le

2012 00177

ARRETÉ N° DSOL

Du

16 MARS 2012

Portant modification de la composition des membres  
Du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin  
(C.O.D.E.R.P.A.)

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU l'arrêté n° 2008-00657 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°2011 00397 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

COLLEGE N°2

Personnes en activité au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées.

REPRESENTANT DU POLE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE MULHOUSE

Suppléant :

**Monsieur le Dr Christian REEB**  
Praticien Hospitalier  
Pôle de Gériatrie Clinique  
Centre Hospitalier de Mulhouse  
5 rue du Dr Léon Mangeney - BP 1370  
68070 MULHOUSE CEDEX

En remplacement de :

Madame le Dr Agnès ZEMP

**Article 2**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
  
Charles EUTTNER